

DATE : 15 juillet 2021

N° 2021-18

CATÉGORIE : CONFORMITÉ

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux

Objet : PARRAINAGE

Cette circulaire d'information remplace la circulaire d'information numéro 2019-07.

Description

Plusieurs organismes de réglementation provinciaux exigent certaines conditions pour l'obtention du permis de conseiller, dont le parrainage ou la recommandation d'un assureur dans certaines circonstances. L'Empire Vie parraine le permis de conseillers de manière limitée. En tant qu'entreprise qui offre le parrainage, l'Empire Vie a des responsabilités accrues aux yeux des organismes de réglementation en ce qui concerne la surveillance des pratiques des conseillers et le suivi de leurs aptitudes à exercer. L'Empire Vie a simplifié son processus de parrainage, qui inclut désormais un formulaire à remplir par un AGA afin d'officialiser la demande et de prouver que des vérifications de diligence raisonnable ont été effectuées.

Critères pour le parrainage

L'Empire Vie prend la responsabilité du parrainage très au sérieux et acceptera de parrainer le permis d'une personne uniquement dans l'une des circonstances suivantes :

- Le conseiller fait partie d'un plan de relève légitime relativement à un bloc d'affaires important de l'Empire Vie et il est prêt à recevoir une formation et une supervision appropriées tout en progressant selon le plan de relève; le conseiller qui assure la formation et la supervision accepte de rendre compte régulièrement de ces activités dans le format fourni et révisé par l'Empire Vie.
- Le conseiller soumet déjà des affaires à l'Empire Vie et a démontré qu'il utilise les produits de l'Empire Vie dans la plupart de ses ventes. Le conseiller doit recevoir une formation et une supervision, et la personne responsable à cet égard accepte de faire régulièrement rapport de ces activités selon le modèle fourni et révisé par l'Empire Vie.
- Le conseiller est nouveau dans le secteur et doit recevoir du mentorat, de la formation et de la supervision. La personne responsable à cet égard accepte de faire régulièrement rapport de ces activités selon le modèle fourni et révisé par l'Empire Vie.

Exigences de production

Les conseillers parrainés devront remplir l'exigence de production annuelle d'au moins 20 000 \$ en commission de première année et soumettre la majeure partie de leurs affaires auprès de l'Empire Vie. Ceci est une augmentation de la production annuelle précédente fixée à 10 000 \$ en commission. Cependant, si le conseiller donne la majorité de ses affaires à l'Empire Vie, cette condition devrait être respectée facilement. Nous comprenons que les conseillers choisissent des produits qui répondent aux besoins de leurs clients; ils peuvent donc placer des affaires auprès d'autres assureurs. Toutefois, L'Empire Vie est tenue

responsable des activités de ses conseillers parrainés. Il est difficile d'effectuer une surveillance auprès d'un conseiller qui place la majeure partie de ses affaires auprès d'un autre assureur. Les conseillers devraient solliciter le parrainage de l'assureur auprès duquel ils placent la majeure partie de leurs affaires. Quelques organismes de réglementation exigent que tous les conseillers d'une même société soient parrainés par le même assureur. Auparavant, l'Empire Vie n'avait pas d'exigences de production différentes pour les sociétés. À partir de maintenant, l'Empire Vie exigera à chaque conseiller d'une même société de soumettre la majeure partie de ses affaires à l'Empire Vie pour les raisons précitées afin de s'assurer de pouvoir bien surveiller les conseillers qu'elle parraine. Chaque conseiller d'une même société doit produire au moins 10 000 \$ en commissions.

Nouveau processus

À partir de maintenant, voici la procédure à suivre pour être parrainé par l'Empire Vie :

- Toute demande de parrainage doit être soumise à l'Empire Vie en remplissant le nouveau formulaire **Demande de parrainage** (voir la copie jointe à la circulaire). Ce formulaire se retrouve dans la section « Conformité » de notre site Web. Ce formulaire doit être rempli par l'AGA et envoyé à distribution.practices@empire.ca. Votre demande sera évaluée par le ou la vice-président(e) régional(e). Si votre demande est acceptée, l'équipe des Pratiques de la distribution vous précisera les prochaines étapes du processus de parrainage.
- Si l'Empire Vie approuve la demande de parrainage, le conseiller devra remplir un questionnaire sur la conformité. Si des lacunes sont repérées, le conseiller devra y remédier immédiatement.
- Si vous vous trouvez dans une situation qui ne répond pas aux critères de parrainage et que vous voudriez bénéficier d'une dérogation, veuillez faire parvenir une analyse de cas par écrit à votre vice-président(e) régional(e), Distribution.

Surveillance et renouvellements

Nous évaluerons les parrainages avant chaque renouvellement pour déterminer si nous continuons à parrainer le permis. En plus de la production, l'Empire Vie examinera des données internes comme la taille du bloc d'affaires, le taux de maintien en vigueur, toute plainte des consommateurs et tout problème en matière de pratiques commerciales. Nous examinerons également les données recueillies par le superviseur. De cette façon, nous obtiendrons un portrait détaillé des pratiques des conseillers parrainés.

Si nous acceptons le renouvellement, nous communiquerons avec les conseillers parrainés 90 jours avant le renouvellement afin qu'ils remplissent un questionnaire de conformité pour confirmer qu'ils répondent aux exigences de conformité sectorielles et réglementaires. Ce questionnaire est obligatoire et doit être rempli dès que possible après sa réception afin d'assurer le renouvellement du permis dans les meilleurs délais. Les conseillers devront corriger toute lacune notée dans les 60 jours.

Si vous avez des questions en ce qui concerne les critères d'admissibilité au parrainage, n'hésitez pas à communiquer avec votre vice-président(e) régional(e), Distribution, ou avec la personne soussignée.

Personne-ressource

Lisa Lawlor, directrice, Pratiques de distribution

